**LSA ET IBR : quels impacts ?**

Le 21 juin 2021 GDS France a diffusé à ses partenaires le projet d’adaptation du programme IBR à la LSA. Certains points sont encore à définir, d’autres ont été validés.

Globalement la LSA va permettre d’une part l’allègement de la surveillance pour les cheptels identifiés comme indemnes non à risques, et d’autre part un renforcement des mesures de lutte pour les autres.

PROPHYLAXIES :

Parmi les adaptations qui ont été validées figurent notamment les allégements dans les programmes de surveillance des cheptels indemnes depuis plus de 4 ans, n’ayant pas perdus leur statut sur la période : 40 PS par cheptel de plus de 40 BV adultes uniquement contre 100% des plus de 24 mois auparavant.

Mais par contre pour les cheptels infectés le poids de la surveillance augmente. La LSA ne reconnait pas les analyses immunologiques de mélanges pour obtenir une qualification pour les élevages non encore qualifiés. D’où le retour aux analyses individuels en cas d’élevage non indemne. Les prélèvements sanguins devront également se faire sur les animaux de plus de 12 mois, avec un échantillonnage pour les jeunes à l’engrais.

Ainsi il faut absolument vite reformer les bovins positifs en élevage où ils sont peu nombreux pour espérer se qualifier avec l’ancien système.

Le détail de adaptations validée est repris dans le tableau ci-dessous :

|  |
| --- |
| Surveillance et statuts : évolutions prévues pour application en 2021/2022Source : AFSE/ GDS France, adaptation du programme IBR à la LSA, 21 juin 2021. – extrait-*L’intégralité du document de travail diffusé par l’AFSE est disponible ici.*\* hors troupeaux laitiers 100% lait cru, considérés comme allaitant |
| STATUT (N = année) | Prélèvement de sang | Si atelier laitier\* | Commentaires |
| Indemne (IND) ou indemne vacciné (IVA)N1, N2, N3 | Prélèvements : animaux de 24 mois et plusAnalyses : mélanges de sérum ou individuelles sur animaux non infectés vaccinés délétés. Fréquence : 1 dépistage par campagne | Prélèvements : lait de tankFréquence : 6 dépistages par an, espacés d’au moins 2 mois |  |
| Indemne (IND) ou indemne vacciné (IVA)A partir de N4 | Prélèvements : 1 dépistage par campagne- si moins de 40 animaux de plus de 24 mois : tous les bovins de 24 mois et plus- si plus de 40 animaux de plus de 24 mois : **40 bovins de 24 mois et plus**. Analyses : mélanges de sérum ou individuelles sur animaux non infectés vaccinés délétés. Fréquence : 1 dépistage par campagne | Prélèvements : lait de tankFréquence : 1 dépistages par an | Possibilité de ne pas appliquer les allègements dans les élevages considérés à risque. * Critères nationaux communs à tous :
	+ Troupeau associé à un atelier d’engraissement en bâtiment carte jaune (sauf si uniquement des animaux indemnes introduits dans l’atelier dérogatoire)
	+ Troupeaux associés à atelier de négoce.
* Critères locaux, notamment voisinage de pâture de troupeau à risque.
 |
| En cours de qualification IND ou en cours de qualification IVA | Prélèvements : animaux de 12 mois et plus non connus infectés (dont échantillonnage des mâles à l’engrais)Analyses : individuelles (gE pour animaux infectés non vaccinés délétés)Fréquence : 1 dépistage par campagne |  |
| En assainissement AAP ou ASP | Les troupeaux AAP en vaccination généralisée peuvent ne pas faire l’objet de surveillance annuelle.  |

QUELS CONSEQUENCES POUR NOUS, VETERINAIRES SANITAIRES ?

A terme ces changements risquent d’avoir un impact majeur sur l’organisation des prophylaxies au sein de nos structures.

Les modalités pratiques de choix de ces 40 bovins à prélever ne sont pas encore définies et les choix seront faits départementalement, par chaque GDS, en prenant également en compte les contraintes d’échantillonnage liés à la surveillance des autres maladies réglementées (brucellose, leucose notamment).

Techniquement concernant l’IBR, pour maintenir une surveillance efficace, rien ne s’oppose à ce que l’on prélève 40 bovins sentinelles pris au hasard dans le cheptel, à condition de prélever les taureaux pour les cheptels en monte naturelle.

Les logiciels informatiques des laboratoires permettent actuellement de le faire, comme c’est fait pour les surveillances FCO en lisant les codes-barres sur les tubes à l’enregistrement.

 Reste à définir avec les GDS départementaux, notamment lors des réunions quadripartites (organisation technique) et bipartites (dispositions financières), si c’est cette solution qui est retenue ou non. Si les 40 bovins à prélever sont prédéfinis par un listing précis établis par le GDS, les durées des prophylaxies peuvent en être fortement impactés, notamment si l’éleveur n’a pas trié les bovins à prélever… certains départements comme le Tarn prévoient d’ores et déjà dans leur convention bipartite une tarification à l’heure en cas de défaut d’organisation de l’éleveur ou de demande particulière.

QUEL EST LE TIMING POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES ADAPTATIONS ?

La campagne 2021/2022 sera une année transition. Suivant les départements, ces modifications s’appliqueront dès la prochaine campagne, et pour d’autres l’an prochain.

Si l’application des allègements a été retenue pour cette campagne, les outils informatiques permettant son déploiement devront être opérationnel. Début août, ce n’est pas le cas. Une fois SIGAL paramétré par la DGAL, le logiciel du GDS et le logiciel du labo sera paramétré. La campagne d’édition des DAP et DAI pourra être lancée. Certains départements appliqueraient dès l’hiver 2021/2022, d'autres en 2022/23. Nous vous invitons à vous rapprocher de vos interlocuteurs départementaux pour toute demande d’information complémentaire :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Département** | **Allègements envisageables dès la campagne 2021/2022 ?** | **Baisse estimée des prises de sang à effectuer en élevage** | **Date des rendez-vous des réunions techniques (quadripartites)** | **Votre interlocuteur technique départemental :**  |
| 09 Ariège  | Difficilement concevable, l’IBR étant encore très présent en Ariège.  |  | Septembre 2021 | Emilie GUSSE |
| 11 Aude | Peu d’évolutions à prévoir |  |  | François PEYROT |
| 12 Aveyron | Peu probable (logiciels non prêts et LSA non retranscrite en droit français actuellement) |  | 16/09/2021 | Fabien BALDET |
| 30 Gars |  |  |  | Louise LEROUX |
| 31 Haute Garonne |  |  | 02/09/2021 | Fabrice VERGONJEANNE |
| 32 Gers | Peu probable (logiciels non prêts) | 25% | Octobre 2021 | Guillaume CONNEFROY |
| 34 Hérault |  |  |  | Julien VISSE |
| 46 Lot | Peu probable (logiciels non prêts) | 20% (on passerait de 48 000 PS à 40 000) | Fin septembre | Delphine FERRE-FAYACHE |
| 48 Lozère | Peu probable (logiciels non prêts) |  |  | Olivier SEGURA |
| 65 Hautes-Pyrénées | En discussion avec GDS France… Peu probable (logiciels non prêts) |  |  | Marc AUBADIE-LADRIX |
| 66 Pyrénées Orientales |  |  |  | Fanny SOURROQUE |
| 81 Tarn | Peu probable (logiciels non prêts) |  | 17 septembre | Gilles de CREMOUX |
| 82 Tarn et Garonne |  | 6000 PS en moins |  | Claire SABY |

VACCINATION :

Un cahier des charges technique va être publié, il est attendu pour octobre 2021.

Pour les élevages identifiés comme étant à forte circulation virale, avec une forte prévalence d’animaux infectés, la vaccination généralisée est possible. Certaines spécialités sont utilisables sur des animaux de moins de 3 mois. La position de la SNGTV quant au recours à cette vaccination est de ne pas l’imposer, mais plutôt de laisser cette option à la disposition des duos éleveurs/vétérinaires souhaitant la mettre en place.

Les différents vaccins commercialisés en France sont repris dans le tableau ci-dessous (données AMM) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom déposé** | **Age minimal des animaux pouvant être vaccinés** | **Primovaccination** | **Rappel** | **Voie d’adm°** |
| **Bovilis IBR Marker INAC (10D)** | Dès 3 mois | 2 fois à 3 semaines d’intervalle | Chaque 6 mois | IM |
| **Bovilis IBR Marker Live (5D, 10D, 25D, 50D)** | Intranasal : de 15j à 3 moisIntramusculaire : dès 3 mois.  | Précoce : veau de 15j à 3 mois, par voie intranasale, puis rappel à 3-4 mois. Sinon : 1 dose dès 3 mois | Rappel 6 mois après, et ensuite rappel moins de 12 mois après.  | Intranasale ou IM  |
| **Hiprabovis IBR Marker (5D, 25D)** | 3 mois | 2 fois à 3 semaines d’intervalle | Rappel : chaque 6 mois.  | IM |
| **Iffavax IBR (20D)** | 7 jours | 1ère dose : à partir de l'âge de 7 jours.2ème dose : 1 mois après la 1re dose. | Données AMM : Chez le jeune : 1 injection 4 à 6 mois après la 1re injection.Rappels annuels, si nécessaire. | SC |
| **Rispoval 4 BVD RS Pi3 IBR (5D)** | 3 mois | 2 doses à 3-4 semaines d’intervalle  | 2 doses à 3-4 semaines d’intervalle chaque 6 mois | IM |
| **Rispoval IBR marker (10D, 50D)** | 3 mois | 2 doses à 3-5 semaines d’intervalle  | 1 dose chaque 6 mois | SC |

Remarque : les autres évolutions de la LSA pour cette campagne de prophylaxie :

La FCO est déclassée. Sa surveillance reposera sur la réalisation de 180 prises de sang par départements (20 par élevage) pour réalisation de PCR sur tube EDTA (au lieu de sero sur tube sec), dans 9 élevages par département, avant fin décembre. La gestion se fera par chaque DDETSPP (tirage au sort des élevages).